



# De la recherche aux connaissances : les travailleurs étrangers temporaires au Canada

le 27 novembre 2024

N° 11-631-X au catalogue  
ISBN 978-0-660-73821-5



Éclairer grâce aux données, pour bâtir un Canada meilleur

Canada

## À propos de la série *De la recherche aux connaissances*

La série de présentations *De la recherche aux connaissances* présente un large éventail de résultats sur des sujets de recherche sélectionnés. Chaque présentation s'inspire des données probantes de nombreuses études qui utilisent des données et des méthodes novatrices et de grande qualité et les intègre pour mieux comprendre des questions stratégiques pertinentes et complexes.

Fondée sur la recherche appliquée de données précieuses, la série vise à fournir aux décideurs, et plus largement aux Canadiens et aux Canadiennes, une vision globale et horizontale des enjeux sociaux, économiques et de santé actuels auxquels nous sommes confrontés dans un monde en évolution.

### Avis de correction

Dans la présentation « De la recherche aux connaissances : les travailleurs étrangers temporaires au Canada » publiée le 27 novembre 2024, une erreur a été repérée dans le graphique 3.

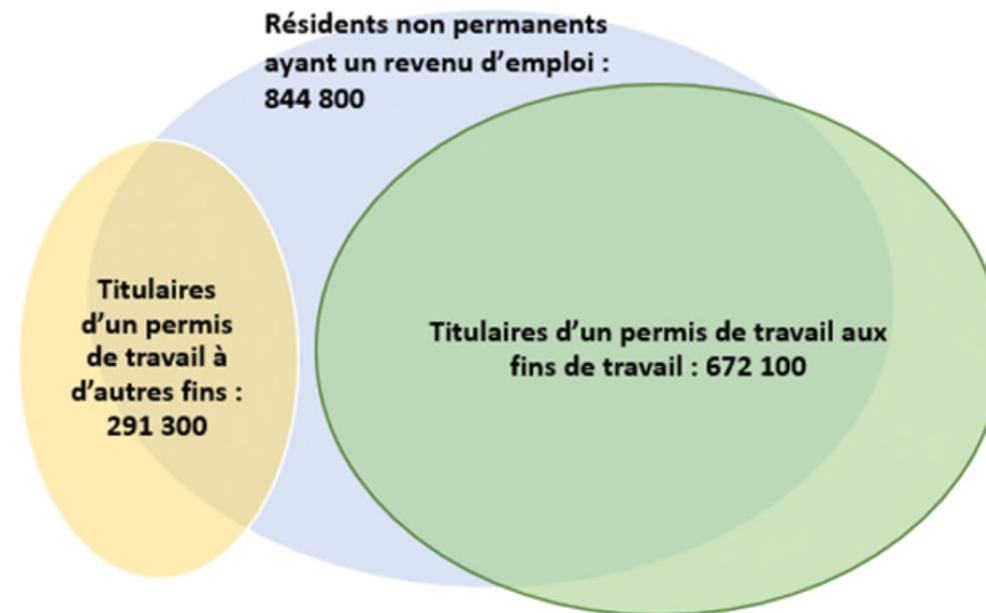
La correction suivante a été apportée :

Dans le graphique 3, le texte de la légende a été modifié de « Titulaires d'un permis d'études sans permis de travail » à « Titulaires d'un permis d'études avec un permis de travail ».

# Les travailleurs étrangers temporaires comprennent les titulaires d'un permis de travail, les titulaires d'un permis d'études et les demandeurs d'asile qui se livre à une activité rémunérée au Canada

- Les travailleurs étrangers temporaires sont des résidents non permanents qui peuvent être titulaires d'un permis de travail, d'un permis d'études ou d'un permis délivré à d'autres fins, et qui touchent un revenu d'emploi au Canada.
- Les titulaires de permis relèvent du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ou du Programme de mobilité internationale (PMI). Certains permis qui relèvent du PMI ne sont pas délivrés à des fins de travail.
- Tous les titulaires de permis ne travaillent pas nécessairement chaque année au Canada. Environ 87 % des titulaires de permis du PTET et 69 % des titulaires de permis du PMI délivrés à des fins de travail touchaient un revenu en 2021.
- En 2021, 58 % des résidents non permanents titulaires d'un permis de travail et d'un permis d'études travaillaient, comparativement à 34 % de ceux qui ne détenaient qu'un permis d'études.
- Les titulaires d'un permis délivré à d'autres fins que le travail représentaient 42 % des travailleurs étrangers temporaires en 2021, et la plupart d'entre eux étaient des étudiants étrangers.

**Figure 1**  
**Intersectionnalité des titulaires d'un permis de travail et des résidents non permanents ayant un revenu d'emploi, 2021**



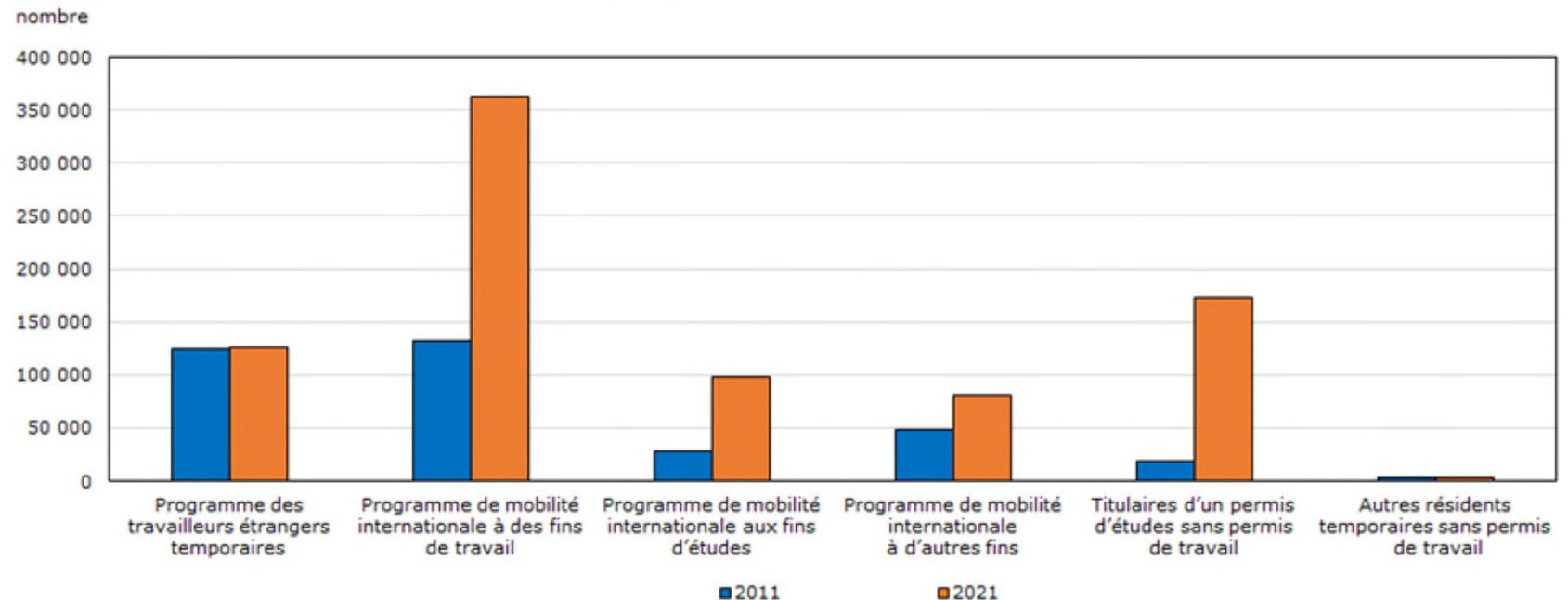
**Sources :** Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Travailleurs étrangers au Canada : titulaires de permis de travail par rapport aux enregistrements de revenu d'emploi, 2010 à 2022](#).

# Forte augmentation du nombre de travailleurs étrangers temporaires, surtout au cours des dernières années

- Au troisième trimestre de 2024, on dénombrait au Canada 3 millions de résidents non permanents. Si leur taux d'emploi était le même qu'en 2021, la moitié d'entre eux avaient un revenu d'emploi.
- Le nombre de travailleurs étrangers temporaires s'est accru pour passer de 356 000 en 2011 à 845 000 en 2021.
- Les titulaires d'un permis d'études avec ou sans permis de travail étaient à l'origine de 46 % de la croissance du nombre de travailleurs étrangers temporaires observée au cours de la période de 2011 à 2021. Le PMI aux fins d'emploi, notamment le Programme de permis de travail postdiplôme (PPTPD), était à l'origine de 47 % de la croissance.

**Graphique 1**  
Nombre de résidents non permanents ayant un revenu d'emploi, 2011 à 2021



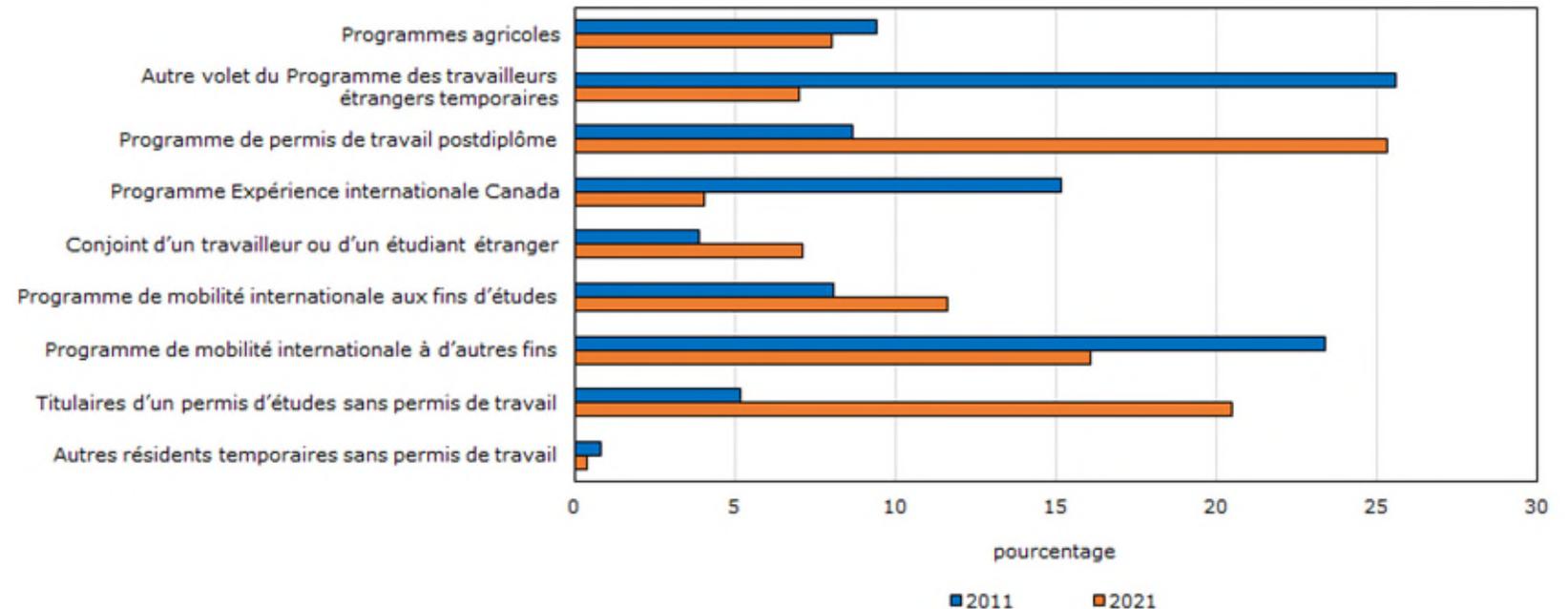
Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les titulaires d'un permis de travail : [Travailleurs étrangers au Canada : évolution de la composition et des taux d'emploi des titulaires d'un permis de travail.](#)

# Les titulaires d'un permis d'études représentaient la majorité des travailleurs étrangers temporaires étaient titulaires d'un permis d'études

- La part du PTET, y compris les volets agricoles, a fléchi, passant de 35 % en 2011 à 15 % en 2021.
- Les titulaires d'un permis d'études (y compris les titulaires d'un permis de travail à des fins d'études et les personnes en ayant fait la demande ultérieurement dans le cadre du PPTPD) et les conjoints de titulaires d'un permis d'études représentaient 60 % des travailleurs étrangers temporaires en 2021, en hausse par rapport à la proportion de 24 % observée en 2011.

**Graphique 2**  
Composition des travailleurs étrangers temporaires selon le type de permis, 2011 et 2021



Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

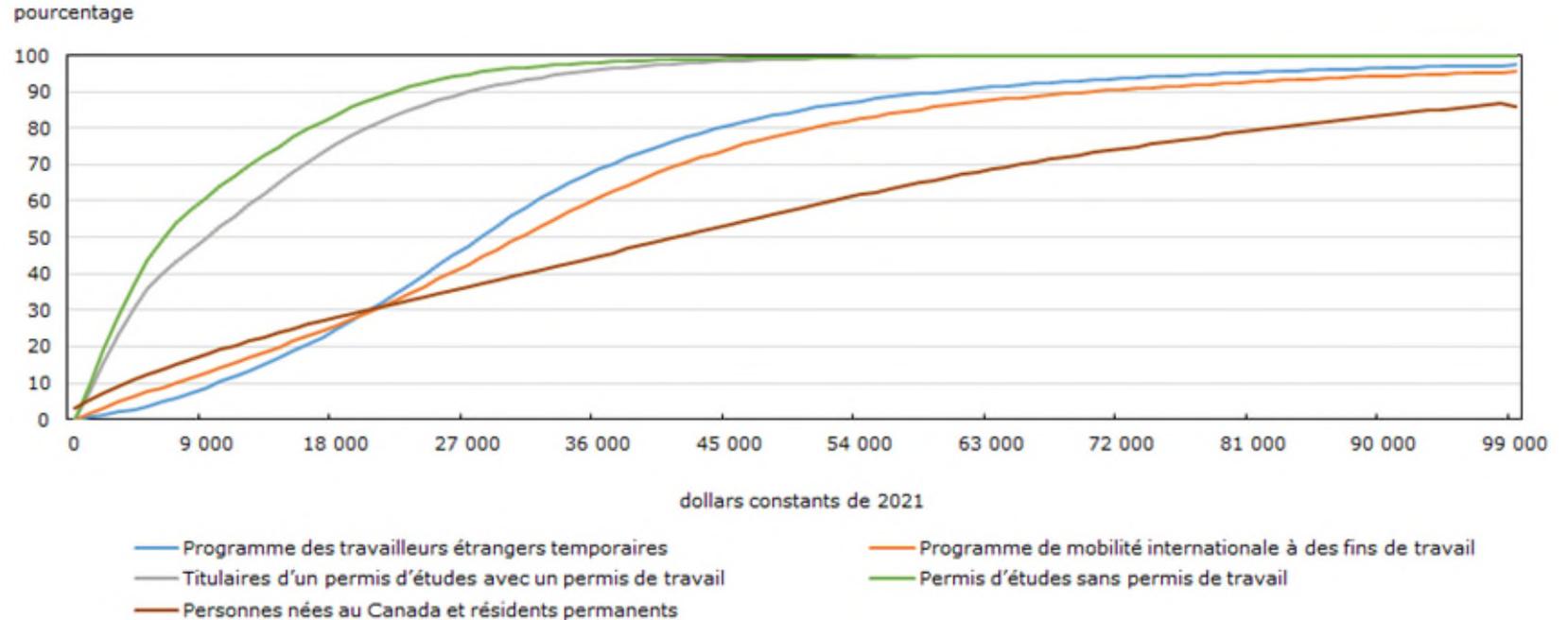
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les titulaires d'un permis de travail : [Travailleurs étrangers au Canada : évolution de la composition et des taux d'emploi des titulaires d'un permis de travail.](#)

# Alors que le nombre de titulaires d'un permis d'études ayant un emploi a fortement augmenté, la plupart d'entre eux affichaient une faible participation à la vie active

- De nombreux travailleurs étrangers temporaires ne travaillent qu'à temps partiel ou une partie de l'année en raison des restrictions du programme, de la durée de leur permis ou pour d'autres raisons.
- Près des trois quarts des travailleurs étrangers temporaires titulaires d'un permis délivré à des fins de travail et la quasi-totalité des titulaires d'un permis délivré à des fins d'études ont gagné moins que la rémunération annuelle médiane de l'ensemble des travailleurs canadiens (42 000 \$) en 2021.
- Environ la moitié des travailleurs étrangers temporaires titulaires d'un permis d'études seulement ont gagné 6 000 \$ ou moins en 2021, ce qui laisse entendre que leur participation au marché du travail était faible.

**Graphique 3**

**Distribution cumulée du revenu provenant d'un emploi rémunéré parmi les travailleurs étrangers temporaires selon le type de programme, 2021**



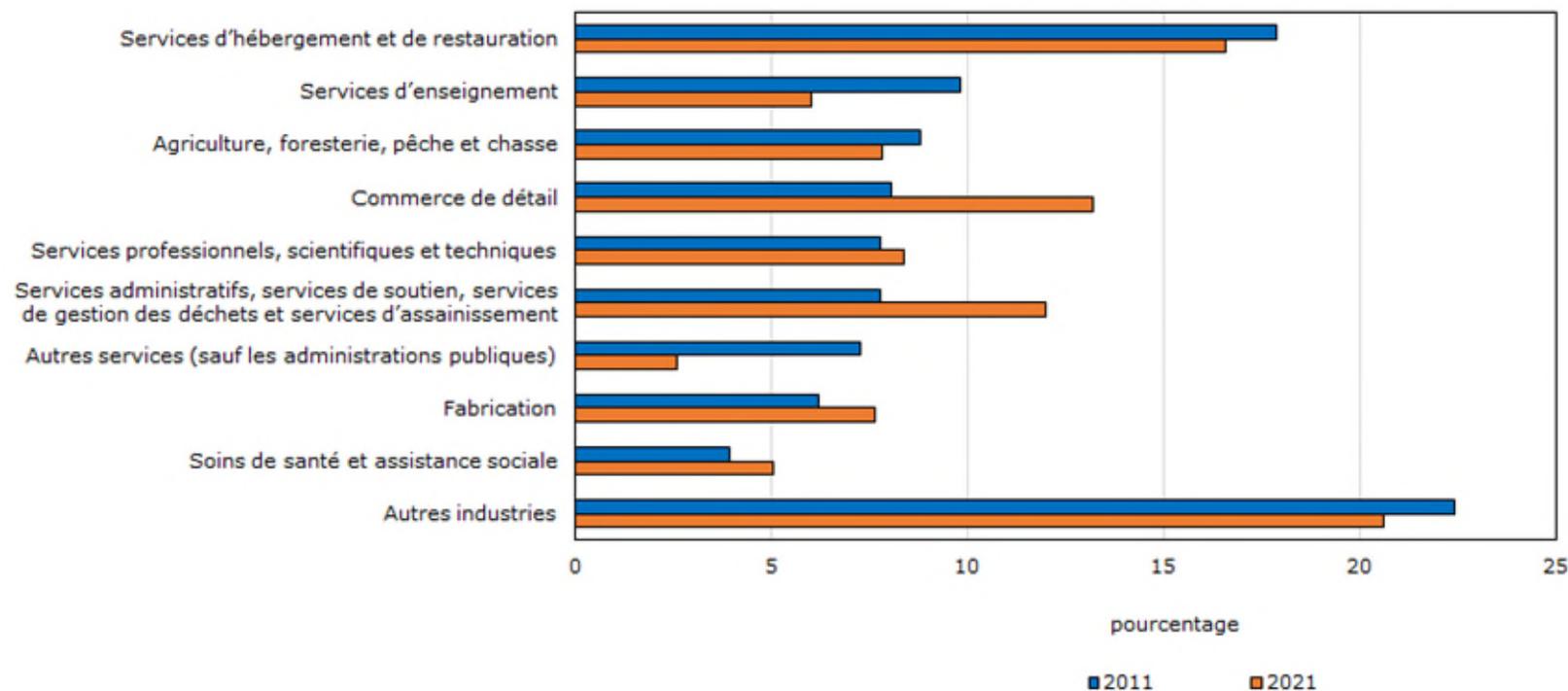
Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Travailleurs étrangers au Canada : participation à la vie active chez les résidents temporaires ayant un emploi rémunéré en 2019](#).

# Les tendances montrent une transition notable des travailleurs étrangers temporaires vers des secteurs industriels peu rémunérateurs

- En 2021, près de 140 000 résidents temporaires, soit 17 % de l'ensemble des travailleurs étrangers temporaires, travaillaient dans le secteur des services d'hébergement et de restauration.
- L'augmentation significative du nombre de titulaires d'un permis d'études a contribué à la croissance rapide du nombre de travailleurs étrangers employés dans le secteur du commerce de détail et celui des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et des services d'assainissement, où le taux de rémunération est généralement faible.
- La proportion de travailleurs étrangers temporaires employés dans les trois secteurs susmentionnés a augmenté, passant de 34 % en 2011 à 42 % en 2021.

**Graphique 4**  
**Répartition des travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs d'activité, 2011 et 2021**



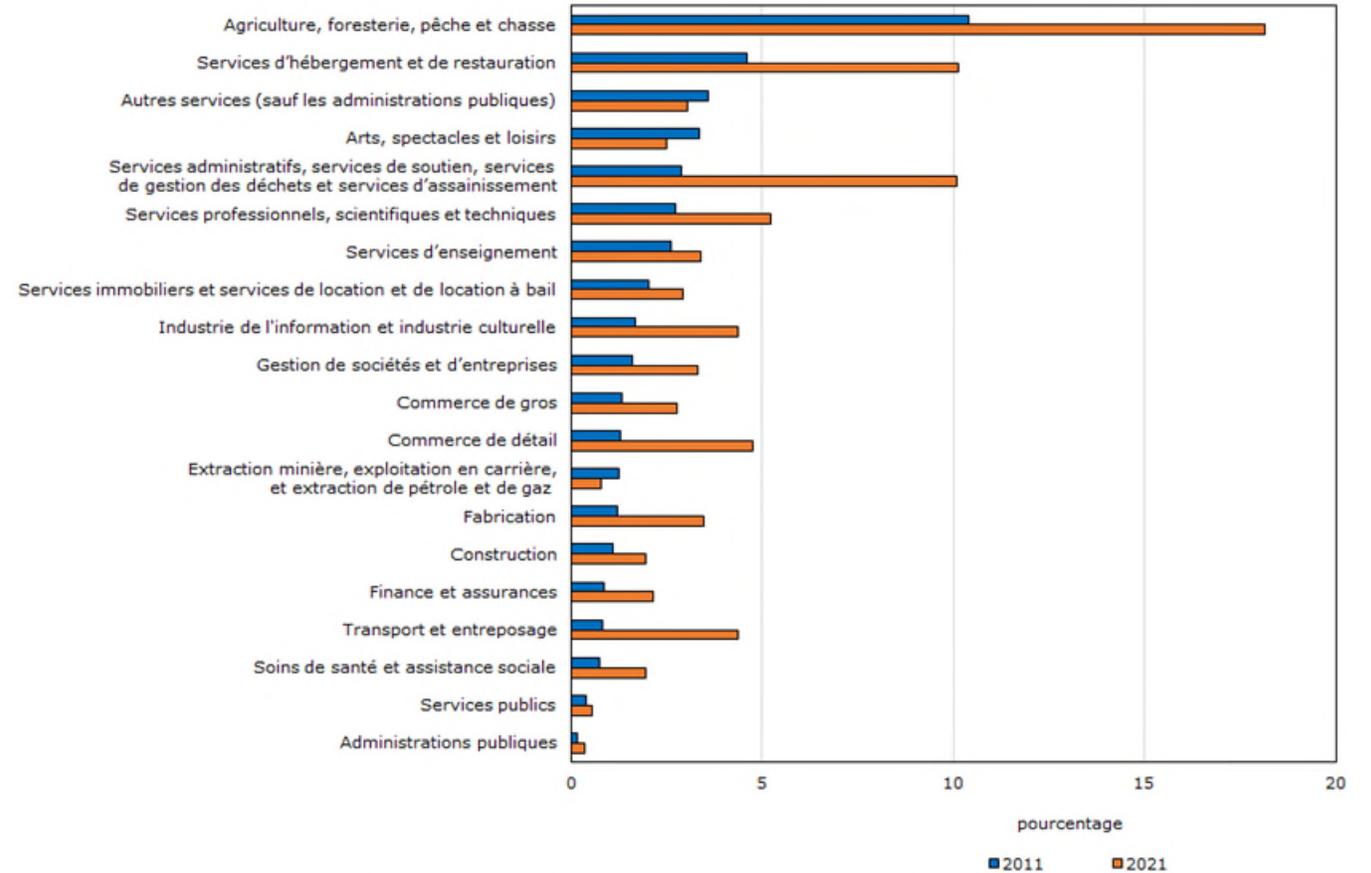
Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Travailleurs étrangers au Canada : répartition de l'emploi rémunéré selon le secteur.](#)

# Depuis une dizaine d'années, les travailleurs étrangers temporaires sont une source croissante de main-d'œuvre dans la plupart des secteurs d'industrie

- En 2021, les travailleurs étrangers temporaires représentaient 4,1 % de l'ensemble des travailleurs rémunérés au Canada, en hausse par rapport à 1,9 % en 2011.
- Les travailleurs étrangers, principalement ceux relevant du PTET, représentaient 18 % de l'ensemble des travailleurs rémunérés du secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse.
- Environ 10 % de la main-d'œuvre du secteur des services d'hébergement et de restauration et du secteur des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et des services d'assainissement était composée de travailleurs étrangers.
- Le secteur du transport et de l'entreposage, celui du commerce de détail et celui de la fabrication ont également affiché une croissance rapide de la proportion de travailleurs étrangers au sein de leur main-d'œuvre.

**Graphique 5**  
Part des travailleurs étrangers selon le secteur d'activité, 2011 et 2021



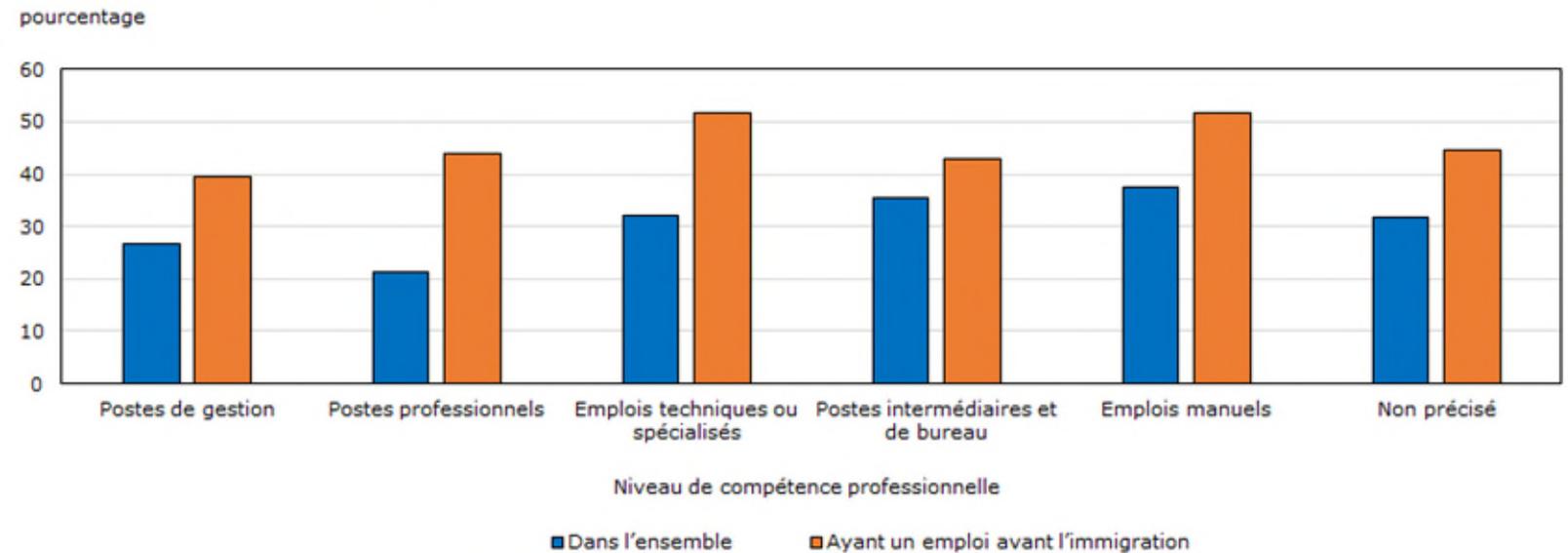
Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Travailleurs étrangers au Canada : répartition de l'emploi rémunéré selon le secteur.](#)

# Le fait d'avoir un emploi est associé à des taux plus élevés de transition vers la résidence permanente chez les titulaires d'un permis de travail

- En 2022, environ 31 % des titulaires d'un permis de travail qui s'étaient établis au Canada depuis 2010 avaient obtenu la résidence permanente.
- Les titulaires d'un permis de travail exerçant des professions de niveau de compétence intermédiaire ou élémentaire affichaient des taux de transition plus élevés que ceux exerçant des fonctions de gestion ou des professions libérales.
- Le fait de toucher un revenu d'emploi (y compris d'un travail autonome) au Canada avant l'immigration facilitait considérablement la transition vers la résidence permanente chez les titulaires d'un permis de travail de tous les niveaux de compétence.

**Graphique 6**  
Taux de transition vers la résidence permanente en 2022 chez les titulaires d'un permis de travail arrivés au Canada depuis 2010



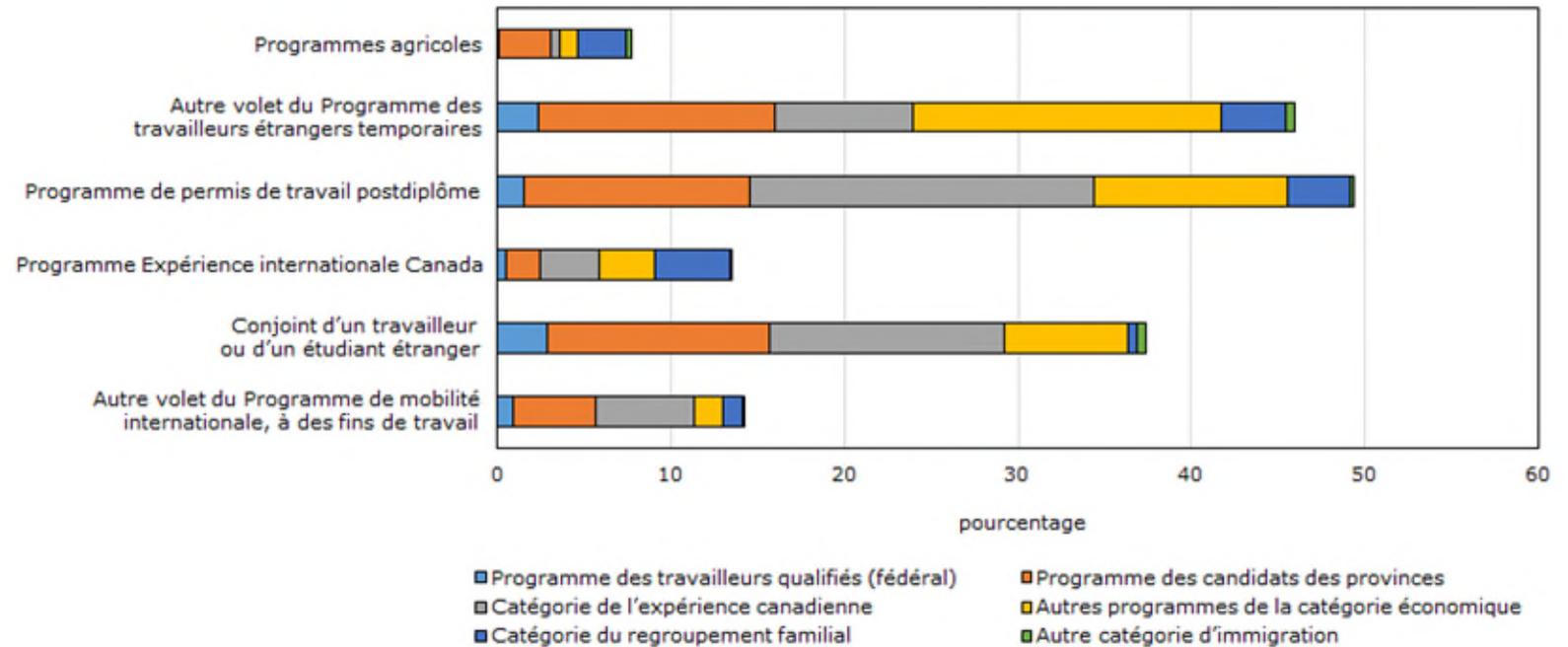
Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [La transition vers la résidence permanente chez les travailleurs étrangers temporaires peu et hautement qualifiés.](#)

# Les taux de transition et les voies vers la résidence permanente varient grandement selon le type de titulaire de permis de travail

- Environ 8 % des titulaires d'un permis de travail dans le domaine agricole ont fait la transition vers la résidence permanente en 2022, principalement par l'intermédiaire du Programme des candidats des provinces (PCP) et de la catégorie du regroupement familial.
- Près de 50 % des titulaires d'un permis du PPTPD ont fait la transition vers la résidence permanente.
- Le PCP et la catégorie de l'expérience canadienne se sont imposés comme les principales voies de transition, principalement en raison de l'expansion considérable du PPTPD et de la participation des époux ou des partenaires en union libre de travailleurs qualifiés et d'étudiants.

**Graphique 7**  
Taux de transition vers la résidence permanente selon la catégorie d'immigration et le programme de permis parmi les titulaires d'un permis de travail arrivés au Canada depuis 2010



Sources : Statistique Canada, Fichier des résidents non permanents et Base de données longitudinales sur l'immigration.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Travailleurs étrangers au Canada : différences au chapitre de la transition vers la résidence permanente entre les programmes de permis de travail.](#)

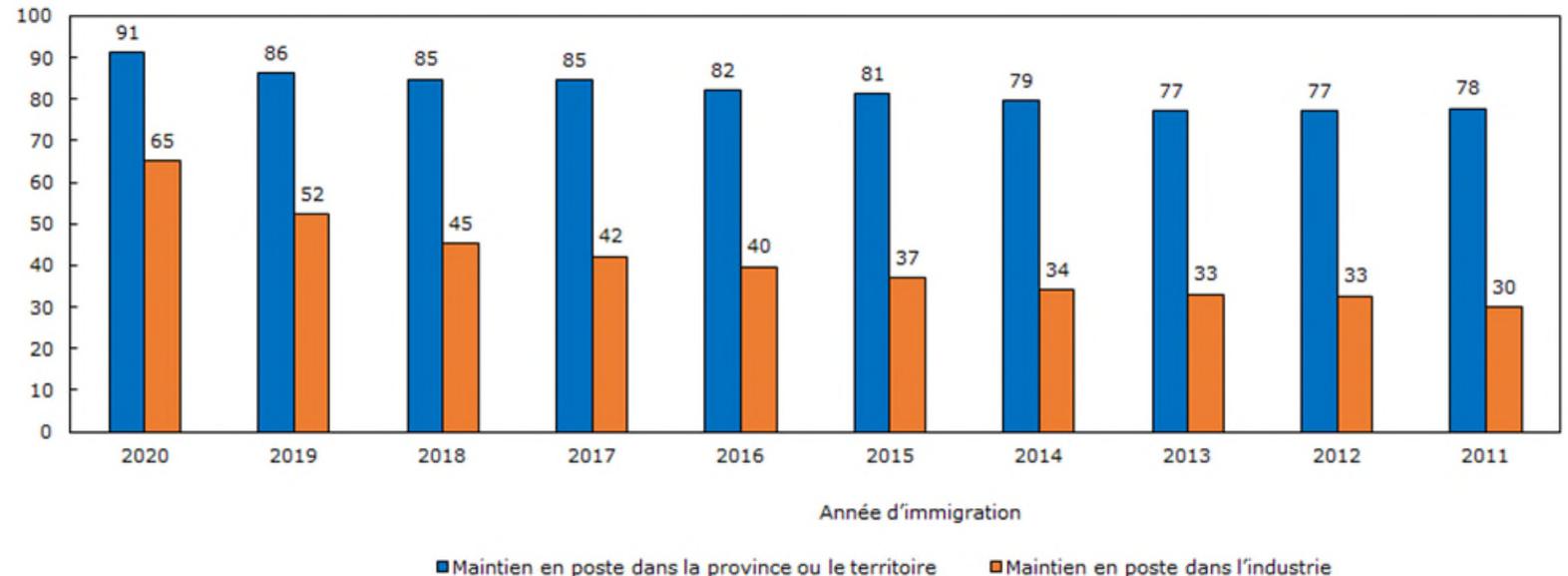
# La plupart des anciens travailleurs étrangers sont restés dans leur province d'emploi après leur transition vers la résidence permanente, mais bon nombre d'entre eux ont changé de secteur d'activité

- Plus de 90 % des anciens travailleurs étrangers de la cohorte de 2020 sont restés dans la même province ou le même territoire un an après leur transition. Le taux de rétention a diminué au fil du temps, mais les trois quarts des membres de la cohorte de 2011 vivaient toujours dans la même province ou le même territoire 10 ans après leur immigration.
- Deux ans après l'obtention de la résidence permanente, près de la moitié des anciens travailleurs étrangers avaient quitté le secteur d'activité dans lequel ils travaillaient avant la transition.
- Les taux de maintien en emploi au sein du secteur d'activité initial variaient considérablement d'un programme de permis de travail et d'une industrie à l'autre, et étaient faibles pour les programmes des aides familiaux résidents, l'agriculture ainsi que les services administratifs et les services de soutien.

**Graphique 8**

**Taux de maintien en poste en 2021 parmi les anciens travailleurs étrangers temporaires ayant un permis de travail, selon l'année d'immigration**

pourcentage



Sources : Statistique Canada, fichier des résidents non permanents et fichier de données longitudinales sur la main-d'œuvre.

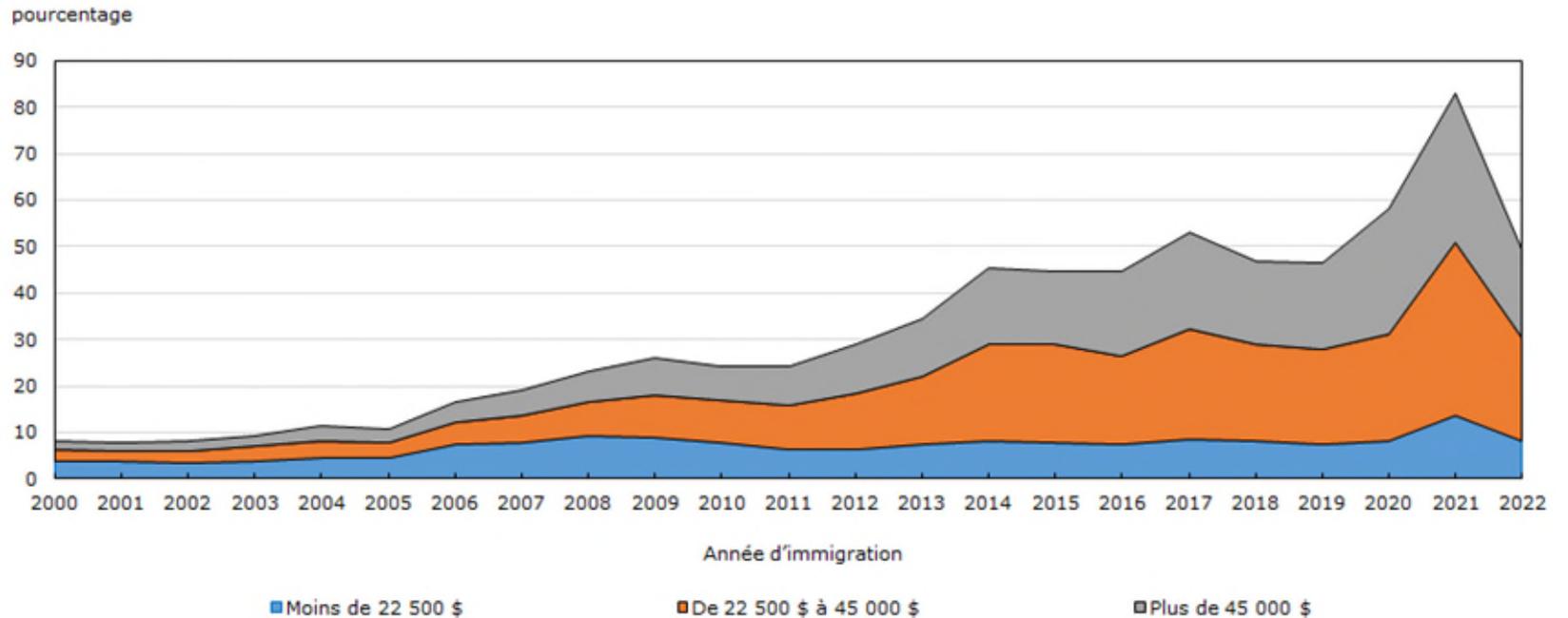
Pour obtenir de plus amples renseignements : [Travailleurs étrangers au sein de la population active : taux de rétention provincial après la transition vers la résidence permanente parmi les titulaires d'un permis de travail aux fins de travail](#) et un article à venir sur le maintien en poste par industrie.

# Les travailleurs étrangers temporaires sont devenus une importante source d'immigration économique

- La proportion d'anciens travailleurs étrangers temporaires parmi les nouveaux immigrants de la catégorie économique a augmenté, passant de 8 % en 2000 à 46 % en 2019 et à 49 % en 2022.
- En 2022, parmi les anciens travailleurs étrangers qui sont devenus des immigrants de la catégorie économique, 38 % avaient des revenus canadiens avant l'immigration supérieurs au revenu médian national, en hausse par rapport 24 % en 2000.
- La transition des travailleurs étrangers temporaires vers la résidence permanente est couramment appelée « sélection en deux étapes ». Les travailleurs sont d'abord sélectionnés par les employeurs pour un emploi temporaire, et certains sont ensuite sélectionnés pour devenir des immigrants de la catégorie économique.

**Graphique 9**

**Pourcentage d'immigrants de la catégorie économique âgés de 20 à 54 ans au moment de l'immigration ayant des revenus au Canada avant l'immigration**



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Sélection des immigrants en deux étapes : examen des avantages et des défis potentiels.](#)

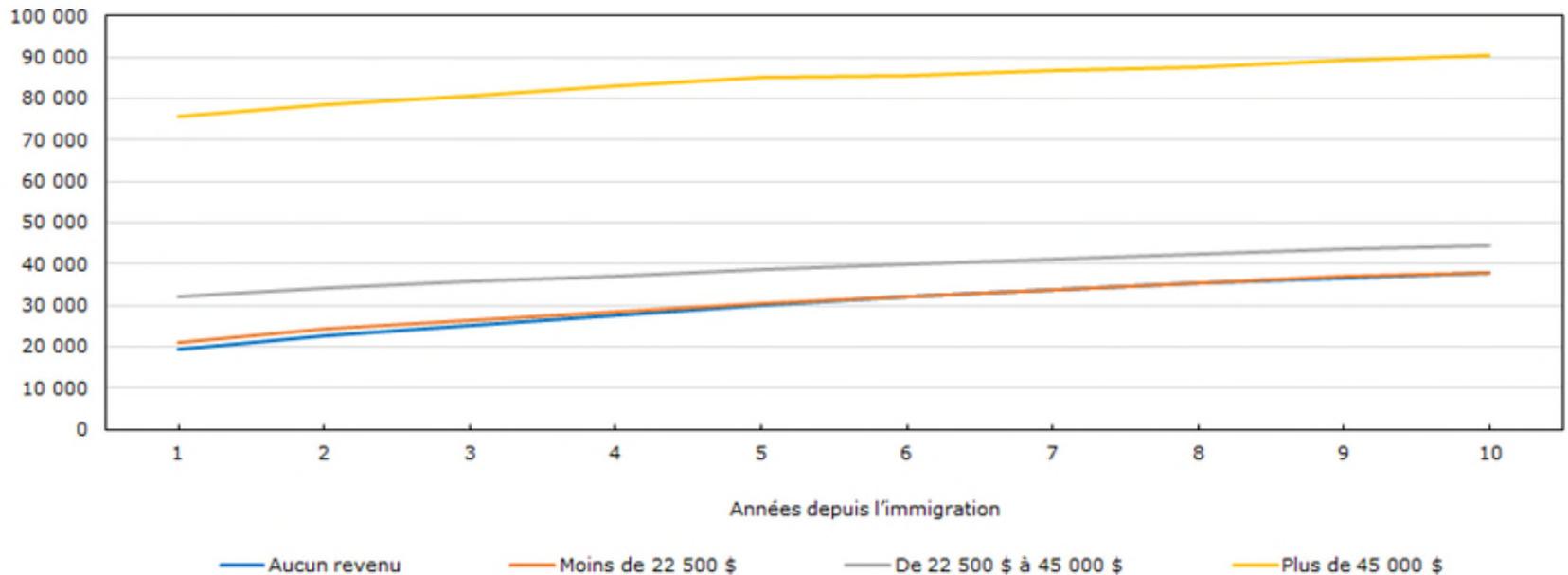
# L'immigration en deux étapes est à l'origine de l'amélioration récente des résultats des nouveaux immigrants sur le marché du travail

- Les anciens travailleurs étrangers temporaires dont les revenus au Canada avant l'immigration étaient élevés ont toujours des revenus élevés de nombreuses années suivant leur immigration.
- Les anciens travailleurs étrangers temporaires dont les revenus au Canada avant l'immigration étaient faibles n'ont aucun avantage salarial par rapport aux immigrants qui n'ont pas d'expérience de travail préalable au Canada.
- L'augmentation de la proportion d'immigrants dont les revenus au Canada avant l'immigration étaient moyens ou élevés est un facteur important de l'amélioration des taux d'emploi ainsi que des revenus des immigrants récents depuis le milieu des années 2010.

**Graphique 10**

**Rémunération annuelle médiane des immigrants de la catégorie économique âgés de 20 à 54 ans à l'immigration et admis entre 2000 et 2010, selon le niveau de revenus perçus au Canada avant l'immigration**

dollars constants de 2020



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Pour obtenir de plus amples renseignements : [Amélioration des résultats des nouveaux immigrants sur le marché du travail depuis le milieu des années 2010.](#)

## Résumé

- Les travailleurs étrangers temporaires sont des résidents non permanents qui peuvent être titulaires d'un permis de travail, d'un permis d'études ou d'un permis délivré à d'autres fins, et qui touchent un revenu d'emploi au Canada.
- Le nombre de travailleurs étrangers temporaires s'est accru pour passer de 356 000 en 2011 à 845 000 en 2021. Cette forte augmentation est principalement attribuable aux titulaires actuels et antérieurs de permis d'études.
- Certains secteurs dépendent fortement des travailleurs étrangers temporaires, soit le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse, celui des services d'hébergement et de restauration, et celui des services administratifs, des services de soutien, des services de gestion des déchets et des services d'assainissement.
- Les travailleurs étrangers temporaires sont une source importante d'immigration économique.
- Près de la moitié des anciens travailleurs étrangers temporaires ne travaillaient pas dans le même secteur d'activité deux ans après l'obtention de leur résidence permanente.
- Le niveau des revenus au Canada des travailleurs étrangers temporaires avant l'immigration permet de prédire leurs résultats sur le marché du travail après l'immigration.

**Pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter**

[analyticalstudies-etudesanalytiques@statcan.gc.ca](mailto:analyticalstudies-etudesanalytiques@statcan.gc.ca)